



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du 12 juillet 2017

Après délibération, le Conseil municipal

**17.31** Sur proposition de Mme Eliane BOUCHEZ, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2017  
(Unanimité "Pour")

**17.32 CONSIDÉRANT :**

- qu'il est nécessaire d'adapter le règlement du PLU concernant l'aspect extérieur des constructions, sans attendre l'approbation de la révision du PLU, procédure prescrite par délibération en date du 26 novembre 2014 ;
- que certaines dispositions inscrites dans le Cahier des Prescriptions Architecturales (CPA), lequel se substitue à l'article 11, sont devenues inadaptées aux projets architecturaux contemporains ou bioclimatiques ;
- que des ajustements réglementaires dans le CPA sont proposés pour supprimer des références à des articles qui ont été modifiés ou supprimés ; que cette modification du règlement peut être mise en œuvre par une procédure de modification simplifiée.

**DECIDE :**

- d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'urbanisme ;
- conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée sera notifiée aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition au public ;
- le projet, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées (le cas échéant), seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Évette-Salbert pendant plus d'un mois, **du 7 août 2017 au 16 septembre 2017 inclus**, aux horaires d'ouverture au public du secrétariat.

(Unanimité "Pour")

**17.33** VU le plan de gestion des forêts communales (2010 - 2029). **CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre les travaux d'aménagement prévus,

**APPROUVE** le programme-devis ordinaire 2017 uniquement pour ce qui concerne :

- Travaux d'entretien – Elagage au lamier avec broyage ..... 561,00 € TTC

**APPROUVE** la totalité du programme-devis complémentaire 2017

- Test de plantation ..... 1 851,09 € TTC

**DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017. **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces concernant la réalisation de cette opération.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 13 juillet 2017

Le Maire,

Bernard GUILLEMET